Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202543-20260605-DELIB20260605-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE PRAT DU VENDREDI 05 JUIN 2026 à 20H00.

Le vendredi cinq juin deux mille vingt-six à 20h00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de PRAT sous la Présidence de Monsieur Michel EVEN, Maire de PRAT.
Membres en exercice : 15 *Convocation du : 29.05.2026*
Membres présents : 14
Secrétaire de séance : Yves LE BIHAN.

Etaient présents : Michel EVEN - Yves LE BIHAN - Julie LE BESCONT - Jean-Yves CAVAN - Virginie FAUCHÉ - Anne-Louise PRIGENT - Thierry LE BOUBENNEC - Nicolas LE CALVEZ - Aurélie GRÔNE - Guillaume LARHANTEC - Pauline PRIGENT - Joël AMIGON - Angélique NICOLAS - Romain LE GRAND formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Danielle LE HOUEROU

DELIBERATION n° 2026.05.06-05

Objet : Projet d'acquisition d'un véhicule électrique - demande de subvention au titre du fonds vert.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'acquisition d'un véhicule électrique type Combis de 9 places pour la commune. Une borne de recharge serait installée à l'atelier communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet peut bénéficier d'une subvention de 80% au titre du fonds vert.

Monsieur le Maire présente :

- l'offre de CITROËN pour un véhicule de type ë-Jumpy Combi XL Electrique d'une valeur de 33 687.50 € HT soit 40 977.76 € TTC.
- le devis de l'entreprise ABALAM Samuel de 2 150.64 € HT soit 2 580.77 € TTC pour la mise en place d'une borne de charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DECIDE d'acquérir un véhicule CITROËN de type ë-Jumpy Combi XL Electrique d'une valeur de 33 687.50 € HT soit 40 977.76 € TTC ;
- DECIDE de la mise en place d'une borne de recharge par l'entreprise ABALAM Samuel de 2 150.64 € HT soit 2 580.77 € TTC ;
- SOLLICITE une subvention de 28 670.51 euros au titre du fonds vert ;
- AUTORISE le Maire à signer les devis et tout document relatif à cette affaire ;
- PRECISE que l'acquisition du véhicule et la mise en place de la borne ne seront réalisés que si la subvention est accordée.

FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Yves LE BIHAN

Le Maire,
Michel EVEN

MAIRIE DE PRAT (Côtes-d'Armor)